

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-55 du 7 Janvier 1985

portant Approbation du Collectif
Budgétaire Exercice 1984 du District
Rural de KALALE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux, et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 84-001 du 7 Janvier 1984 portant Loi de Finances pour la gestion 1984 ;
- VU le décret N° 84-128 du 15 Mars 1984 portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1984 de la Province et des Districts du Borgou ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 Décembre 1984,

DECRETE :

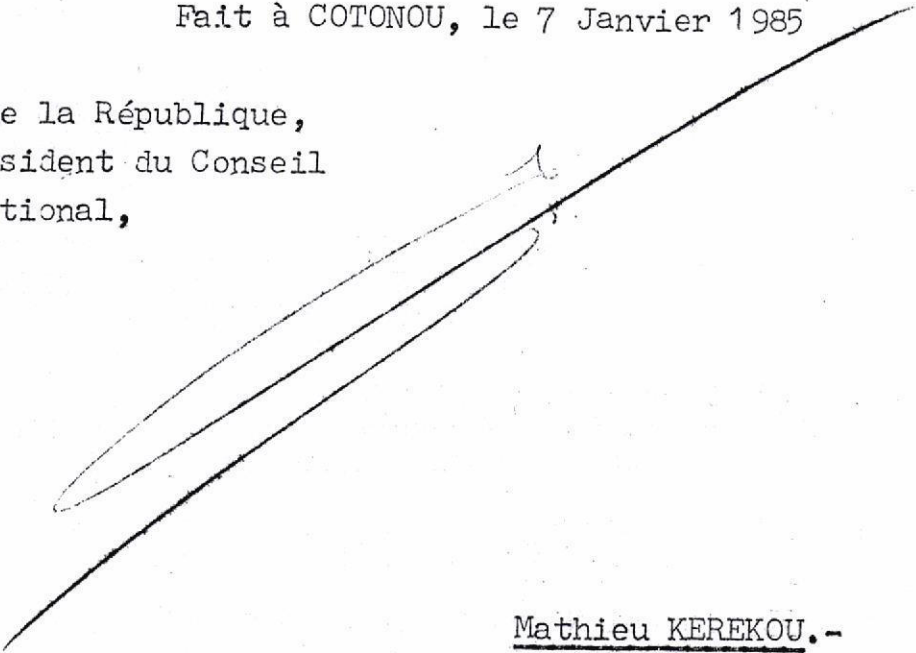
Article 1er.- Est approuvé le Collectif Budgétaire Exercice 1984 du District Rural de KALALE, arrêté en recettes et en dépenses aux montants ci-après, conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

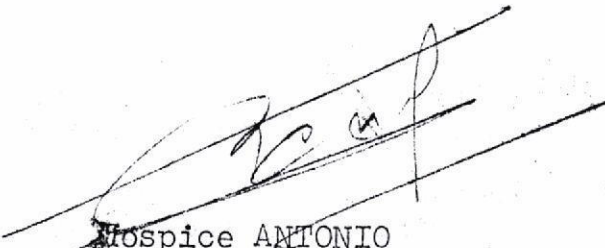
Fait à COTONOU, le 7 Janvier 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 4 PG/PPC 2 MFE 4 autres
Ministères 14 SGCEN 4 IGE 4 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 DB-DCF 10 Solde-
Trésor-DI 15 DAFA/MFE 2 Province et District intéressés 4 DCCT-
Gde Chancellerie-ONEPI 3 DAI-DAT 4 UNB-FASJEP 4 BN 2 JORPB 1.-

A N N E X E

DISTRICT RURAL DE KALALE

Recettes Ordinaires : VINGT CINQ MILLIONS CENT VINGT TROIS
MILLE HUIT CENT CINQUANTE..... 25 123 850

Recettes Extraordinaires : DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE
SEPT CENT SOIXANTE ET UN..... 261 761

T O T A L 25 385 611

Dépenses Ordinaires : VINGT CINQ MILLIONS CENT VINGT TROIS
MILLE HUIT CENT CINQUANTE..... 25 123 850

Dépenses Extraordinaires : DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE
SEPT CENT SOIXANTE ET UN..... 261 761

T O T A L 25 385 611